



Tennis Cortébert-Courtélary

www.tenniscortebert-courtelary.ch /
info@tenniscortebert-courtelary.ch

Formulaire à adresser à :

Tennis Cortébert-Courtélary
Grand-rue 17
2607 Cortébert ou
info@tenniscortebert-courtelary.ch

- En cas d'envoi postal, merci de nous en informer afin de gagner du temps.
- Des questions ? N'hésitez pas à contacter le·la président·e ou un·e membre du comité.

Demande d'adhésion au TCC : Membre JUNIOR·E (jusqu'au 31.12 de l'année des 18 ans)

À cocher : ☐ Écolier·ère (horaires restreints) / ☐ Junior·e

MEMBRE écolier·ère ou junior·e

Nom : Prénom :
Rue : NPA/Localité :
Date de naissance :
Tél. mobile : E-mail :

SCOLARITÉ/APPRENTISSAGE/ÉTUDES

Année de fin de formation

- Si écolier·ère, fin de la scolarité obligatoire :
- Si en apprentissage, fin de la formation :
- Si en études, fin gymnase, école prof., etc. :

LE·LA REPRÉSENTANT·E LÉGAL·E

Nom : Prénom :
Rue : NPA/Localité :
Tél. mobile : E-mail :

REMARQUE·S :

- Le·La membre de la catégorie « juniors » ou, s'il·elle est encore mineur·e, son·sa représentant·e légal·e, s'engage à informer le TCC dès que son statut ne correspond plus à celui d'un·e membre de cette catégorie, notamment en cas d'arrêt ou de fin de formation, ou pour toute autre raison.
- Par sa signature, le·la responsable légal·e du·de la membre junior·e susmentionné·e accepte d'assumer la responsabilité de son comportement et des éventuelles dégradations causées au sein des installations du club, notamment sur les courts de tennis, dans le club-house et dans les espaces extérieurs.

LIEU ET DATE : **Signature du·de la représentant·e légal·e :**

Une signature numérique est possible.



Tarifs : finance d'entrée / clé et cotisations

Membre	Finance d'entrée	Clé *	Cotisations annuelles
1) Écolier·ère **	CHF 0.00	CHF 20.00	CHF 50.00
2) Junior·e ***	CHF 0.00	CHF 20.00	CHF 75.00

* une seule clé par membre.
** jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle se termine la scolarité obligatoire.
*** au maximum jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle iel a atteint 18 ans.

La première année uniquement, la cotisation est dégressive

Date d'entrée au club	Écolier·ère	Junior·e
Entre le 01.06 et le 31.07	CHF 35.00	CHF 50.00
Entre le 01.08 et le 31.08	CHF 20.00	CHF 25.00
Entre le 01.09 et le 31.12	CHF 0.00	CHF 0.00

Membre junior·e – Toute personne physique peut devenir membre junior·e :

Ecolier·ère : jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle se termine la scolarité obligatoire – restrictions au niveau des horaires.

Junior·e : à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit la fin de la scolarité obligatoire, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle iel atteint 18 ans.

Je demande l'adhésion au TCC de l'enfant ou de l'adolescent·e dont j'assume la responsabilité légale au sens du Code civil suisse et m'engage à verser, dès réception du bulletin de versement, la cotisation due.

En cas de démission, je m'engage à restituer la clé et à ne conserver aucun double. J'ai pris connaissance de l'article 19 des statuts, qui prévoit que toute démission doit être communiquée par écrit au comité au plus tard le 31 décembre pour prendre effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Dès le 1^{er} janvier qui suit l'année au cours de laquelle le·la jeune adulte a eu 18 ans, iel passe automatiquement en catégorie de membre étudiant·e ou de membre individuel·le. En l'absence de demande du·de la représentant·e légal·e lors de l'adhésion, la facturation continue à lui être adressée.

C'est le comité qui est compétent pour traiter cette demande d'admission (art. 19 des statuts). Dès le versement effectué, le·la président·e sera contacté·e par mes soins via info@tenniscortebert-courtelary.ch pour organiser la remise d'une clé donnant accès aux installations.

Résumé des règles de réservations : il n'y a aucune heure jouée sans réservation. Les réservations se font via www.tenniscortebert-courtelary.ch → **Ballejaune**. Lors d'une réservation avec un·e invité·e son nom doit être indiqué (6 invité·e·s gratuit·e·s). S'il n'est pas possible de jouer, il faut impérativement annuler la réservation. Le·la membre écolier·ère et junior·e a droit à **max. 2 réservations à l'avance**.

Par sa signature, le·la représentant·e légal·e reconnaît avoir eu connaissance des statuts et des règlements du **TCC** (téléchargeables et consultables sur www.tenniscortebert-courtelary.ch) et les accepte.

Signature du·de la

LIEU ET DATE : **représentant·e légal·e :**

Une signature numérique est possible.